



## Assurance-chômage : réaction de FO

FO ne peut que regretter la décision du Conseil d'Etat qui infirme sa décision précédente et ne suspend pas à nouveau l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance chômage, qui reprend pourtant à l'exact le décret précédent

FO s'étonne d'autant plus que, ce faisant, le Conseil d'Etat prend pour argument la situation économique, ce que lui reprochait le gouvernement - et n'était pas notre analyse - pour contester le fondement de sa décision de juin.

FO rappelle que l'argument majeur qu'elle soutient est que cette réforme conduit à pénaliser les salariés qui subissent les successions de contrats courts, quand les abus de recours à ces contrats sont le fait d'employeurs qui ne sont pas sanctionnés.

Or, la situation actuelle est marquée par le fait qu'une large majorité des emplois créés aujourd'hui sont des contrats de moins d'un mois (plus de 4 millions et 63% au troisième trimestre).

FO s'étonne qui plus est du fait que le Conseil d'Etat met en avant les mesures mises en œuvre pour les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi (chômage de longue durée) qui ne sont pas le même public.

Alors que l'Unedic montre que le régime de la convention actuelle n'empêche en rien le retour à l'équilibre et même à l'excédent de l'assurance chômage, FO réaffirme son opposition et sa détermination à obtenir l'abandon de cette réforme, qui fait l'objet d'un recours au fond.

Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)  
 01.40.52.86.01

Paris, le 22 octobre 2021